



AGLIA

Association du Grand Littoral Atlantique

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Sommaire

Sommaire	1
.....	2
L'AGLIA	2
L'Agia	2
Les missions de l'AGLIA.....	3
Fonctionnement de l'AGLIA	4
<i>Les instances de décision</i>	4
<i>L'équipe</i>	5
L'année 2020 en quelques chiffres.....	6
Nos actions	7
THEMATIQUE : PARTAGE DE CONNAISSANCES.....	8
<i>PROSPECTE</i>	8
THEMATIQUE : SELECTIVITE.....	10
<i>OPTISEL</i>	10
THEMATIQUE : INTERACTIONS PECHE/ECOSYSTEME	13
<i>LICADO</i>	13
<i>DOLPHINFREE</i>	15
THEMATIQUE : SUIVI DES ESPECES.....	16
<i>LANGOLF TV 20-22</i>	16
<i>SURF</i>	17
Notre budget	19



L'Agglia

Les missions de l'AGLIA

L'Agia a deux finalités :

- ▶ **PROMOUVOIR LES ACTIVITES LIEES A LA PECHE ET AUX CULTURES MARINES DE LA FAÇADE ATLANTIQUE-MANCHE OUEST,**
- ▶ **AIDER AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES FILIERES.**

Nos missions s'inscrivent dans une dynamique interrégionale au niveau des filières pêche et cultures marines. Les quatre missions que nous portons, ont vocation à favoriser la diffusion d'informations, le développement des échanges et la mise en réseau à l'échelle de la façade. Tout cela dans le but de faciliter la prise de décisions et la mise en place d'actions.

L'ensemble de nos actions répondent aux objectifs suivants :



Fonctionnement de l'AGLIA

Les instances de décision

Conseil d'Administration et Assemblée Générale

L'AgLIA est présidée par Claire Hugues, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, et dirigée par un Conseil d'Administration de 14 membres issus du collège 1, les Conseils Régionaux et du collège 2, les structures professionnelles de la pêche et de la conchyliculture de la façade Atlantique Manche Ouest. Un 3^e collège, constitué de l'ANOP, de la FEDOPA, du CNPMM, du CNC, du CONAPPED, des CESER de l'Atlantique et d'un représentant scientifique, dispose d'une voix consultative.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2020 : le 29 juin et le 10 novembre.

L'Assemblée Générale est constituée des trois collèges. Elle s'est réunie aux mêmes dates que les Conseils d'Administration.

Les ateliers prospectifs

Depuis 2018, des ateliers prospectifs ont été mis en place pour que l'AgLIA puisse échanger sur les besoins des filières pêche et cultures marines et y apporter des réponses adaptées.

Ces ateliers permettent de définir les actions qui seront portées par l'AgLIA dans les années à venir. Pour cela, des groupes de travail sont organisés, réunissant les Régions, les CRPMM, les CRC, les Organisations de producteurs ainsi que les CESER.

Collège 1

•Région Bretagne

- Martin Meyrier / Gaël Le Saout
- Gaël Le Meur / Pierre Karleskind

•Région Pays de la Loire

- Claire Hugues / Christophe Priou
- François Blanchet / Pauline Mortier

•Région Nouvelle-Aquitaine

- Jean-Pierre Raynaud / Benoît Biteau
- Mathieu Bergé / Nicolas Thierry

Collège 2

•CRPMM Bretagne : Olivier Le Nezet / Jacques Doudet

•COREPEM : José Jouneau / Fanny Brivoal

•CRPMM Nouvelle Aquitaine : Patrick Lafargue / Johnny Wahl

•CRC Bretagne Nord : Goulven Brest / -

•CRC Bretagne Sud : Philippe Le Gal / Frédéric Coudon

•CRC Pays de la Loire : Jean-Yves Le Goff / Guillaume Raimbaut

•CRC Charente Maritime : Daniel Coirier / Laurent Champeau

•CRC Arcachon Aquitaine : Thierry Lafon / -

Collège 3

•CNC : Philippe Le Gal / -

•CNPMM : Gérard Romiti / Hubert Carré

•ANOP : Julien Lamothe / -

•FEDOPA : Aurélien Henneveux / Jérémie Souben

•CONAPPED : Jacqueline Rabic / Alain Massé

•CESER de l'Atlantique :

•Thierry Helie / David Riou

•Serge Larzabal / Charles Génibrel

•Scientifique : Eric Feunteun

Immédiatement après les premiers groupes de travail les premières actions ont été réalisées avec des résultats disponibles dès 2019.

En 2020, l'équipe de l'Agria étant largement mobilisée avec les projets prévus en 2021, il a été décidé de reporter ces ateliers prospectifs à l'année suivante.

L'équipe

En 2020, l'équipe de collaborateurs était constituée de :

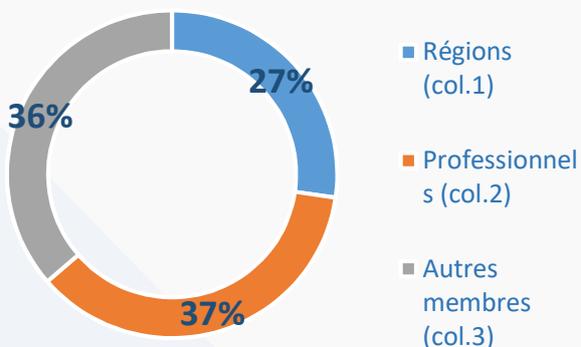
- François GATEL, Directeur,
- Alice HONTEBEYRIE, Assistante de direction,
- Elodie ETCHEGARAY, Chargée de mission,
- Quiterie SOURGET, Chargée de mission,
- Pierre EYROLLES, Chargé de mission.



L'année 2020 en quelques chiffres...

FONCTIONNEMENT

Nos Membres



02

CA et AG

4



Salariés permanents

588 973 € de budget en 2020



BUDGET 2020



2 NEWSLETTERS



13

Publications Facebook

179

Réunions ou interventions



4

Rapports, publications, film ou podcast

www.aglia.fr

2491 visites

1933 utilisateurs

NOS ACTIONS EN 2020



Nos actions

PROSPECTE

Dans la suite du projet « Information et positionnement » (2015-2018), la démarche de valorisation et de diffusion de l'information se pérennise avec le Projet de vulgarisation et de communication des informations pour la Pêche et la conchyliculture (PROSPECTE).

L'année 2020 a été consacrée au développement du réseau de membres de la plateforme et à la finalisation du site Wikimer.

L'objectif de ce projet est de matérialiser la mémoire collective des filières pêche et aquaculture en permettant à tout contributeur de valoriser dans Wikimer ses projets, ses propres ressources pédagogiques et par des fiches acteurs d'accroître sa visibilité.

Ce centre de ressources permet de faciliter la diffusion des informations entre les acteurs des filières, et de favoriser l'efficacité des actions et des financements grâce aux retours d'expérience des projets passés et la possibilité d'établir des projets complémentaires à ceux en cours.

Cette plateforme démontre aussi le dynamisme des filières et véhicule une image positive de la pêche et des cultures marines.

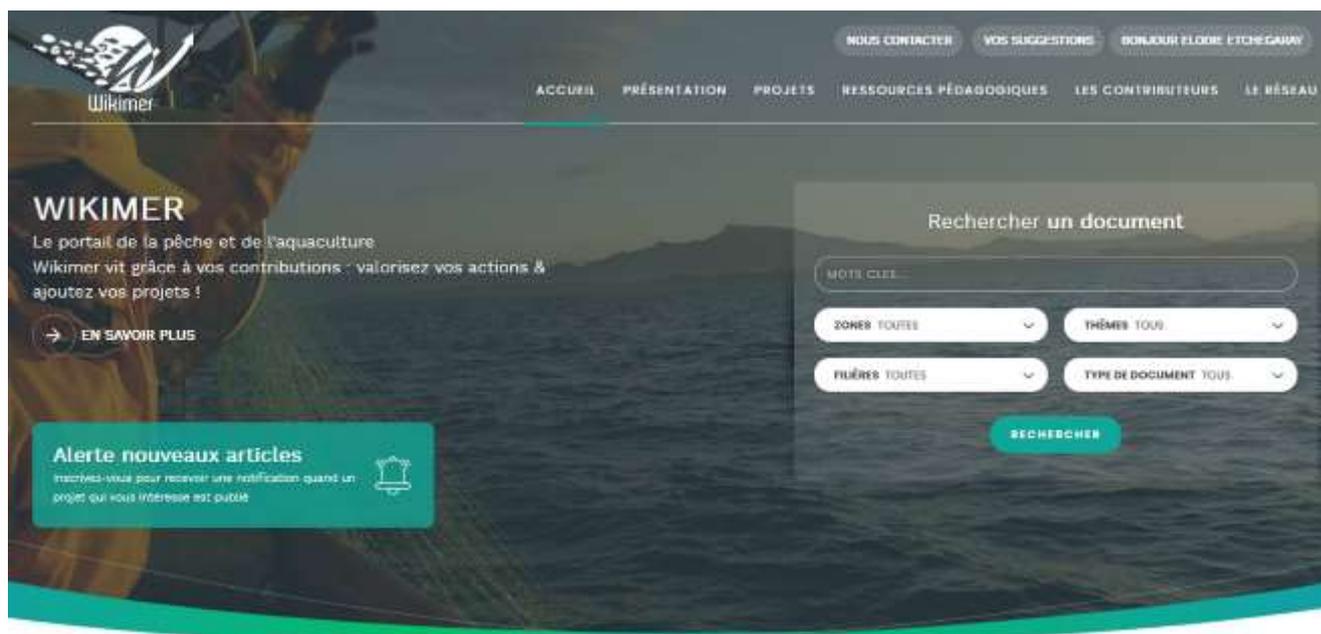
[Le site internet](#)

Le site Wikimer a fait l'objet de nombreux développements au cours de l'année 2020 en vue de le lancer en 2021. Le site dispose de 5 outils : 1 moteur de recherche avec export pdf, le répertoire de projets, les ressources pédagogiques, l'annuaire

des membres et la bourse à projets (accès membres).

Les contributeurs ont un espace membres qui leur permet d'implémenter des projets, de proposer des thématiques de travail et d'avoir accès à la bourse à projets ainsi qu'aux projets publiés à destination des membres uniquement.

Wikimer est à destination d'un public averti : les professionnels de la mer, les techniciens, les professeurs et les élèves des lycées maritimes et des études supérieures, les chercheurs & scientifiques, les journalistes de la presse spécialisée, les collectivités territoriales.



Aperçu du centre de ressources

Développer le contenu du centre de ressources : Implication de contributeurs

Dès 2019, nous avons souhaité basculer vers un fonctionnement collaboratif. Le diagnostic des outils existants nous a permis de mettre en place une stratégie de travail pour consolider le contenu du centre de ressources, améliorer son ergonomie et mettre en place de nouvelles fonctionnalités répondant aux attentes des contributeurs et des utilisateurs.

Rencontre avec les partenaires potentiels

Depuis le second semestre 2019, des rencontres avec les premiers contributeurs potentiels de la plateforme ont été organisées afin de leur présenter cette démarche collaborative puis de les former à l'utilisation de l'outil (recensement de leurs projets, proposition de thèmes de vulgarisation et de ressources pédagogiques).

L'aspect coopératif de la démarche a globalement été bien reçu : les autres structures ayant initiées une démarche similaire sont conscientes que la coopération est une solution pour faciliter la gestion du contenu.

Il y a aujourd'hui 60 membres aux profils variés : acteurs des filières maritimes, financeurs, structures publiques, centres techniques, chercheurs, bureaux d'études, associations... En une année de travail, le collectif a implémenté 109 documents publics, 141 avec une connexion membre.

L'Aglaia continue d'identifier et de rencontrer les partenaires potentiels à rencontrer.

Promotion du site internet :

Wikimer est un réseau collectif. Un logo pour l'identifier a été réalisé et choisi avec les membres.

Une stratégie de communication a été établie en COPIL pour promouvoir le portail.



THEMATIQUE : SELECTIVITE

OPTISEL

L'amélioration de la sélectivité et la diminution des rejets sont des thématiques sur lesquelles les professionnels de la pêche, en partenariat avec les scientifiques de l'IFREMER travaillent depuis de nombreuses années. Dans la dynamique et dans le prolongement de ces actions, l'AGLIA avec ses partenaires professionnels et scientifiques ont réfléchi aux développements et aux innovations à mettre en œuvre en lien avec la conservation des ressources biologiques afin d'améliorer les pratiques. Le projet OPTISEL, financé par le FEAMP et FFP, a identifié trois axes de travail afin d'améliorer la sélectivité, de diminuer les captures non-désirées et de réduire la pression sur les écosystèmes marins et en particulier sur les stocks. En 2020, c'est l'heure des résultats.

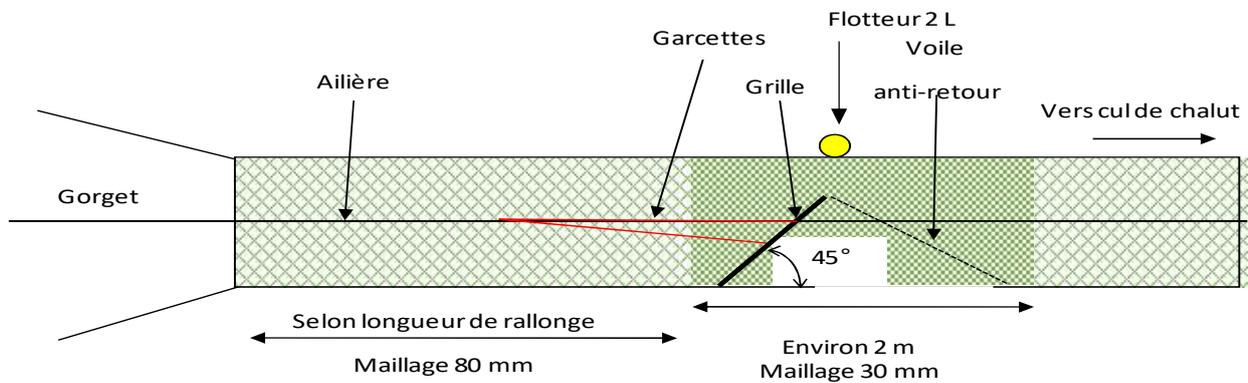
Axe1 : Vers une fiabilisation et une optimisation de la grille à langoustines

En 2018, 3 grilles à langoustines ont été testées par des chalutiers de la flottille langoustinière du golfe de Gascogne afin de limiter les captures de langoustines sous taille commerciales.

Le développement des deux grilles à biellettes a été abandonné suite à des résultats de sélectivité peu encourageants et la casse d'éléments de ces

grilles. En revanche, la grille pliante en 6 morceaux en polyuréthane à chaud a présenté des résultats de sélectivité, de résistance et d'ergonomie intéressants. Son montage a été perfectionné durant l'année 2018 afin de supprimer les pertes commerciales de langoustines : le « Kit grille à langoustines » a ainsi été développé.

Afin de confirmer ces premiers résultats de sélectivité sur un ensemble de conditions (taille



Kit Grille à Langoustines

Résultats 2018 du « Kit Grille à Langoustines »:

- ✓ Rejets: -18.7% [σ 33.0%] / -9.1%
- ✓ Débarquements: +10.7% [σ 34.0%] / +1.1%

des navires, puissance des navires, zones de pêche, etc.), et d'éprouver la résistance de la grille dans la durée, ce dispositif a été testé par une huit chalutiers langoustiniers entre mai et aout 2019.

La grille n'a pas montré de problème d'ergonomie et de résistance. Grâce à son instrumentation nous avons pu confirmer qu'elle ne montrait pas d'ouverture des barreaux en action de pêche et qu'aucune variation des dimensions des barreaux n'avait été constatée sur la saison 2019.

Les résultats de sélectivité sur la langoustine sont également bons. Sur l'ensemble des 8 navires elle permet une diminution en poids de 20 à 30% (résultats différents en fonction de la méthode de calcul) des langoustines sous taille. Une faible perte commerciale de 3 à 5 % est tout de même observable, mais non statistiquement significatif vu la variabilité des opérations de pêche. Cette variabilité dans les résultats n'a pas pu être expliquée par les facteurs étudiés (effet navire, profondeur, puissance motrice, forme du trait, volume de capture de langoustines, durée de traine, type de substrat).

L'étude a également montré qu'il n'existait pas de perte commerciale sur la sole avec la grille à langoustines.

La seule composante problématique concerne le montage de la grille dans le petit maillage en 60 mm et le ramendage du kit si une avarie en mer devait l'abimer.

Axe2 : Expérimentation d'une grille à lottes dans le golfe de Gascogne

Le développement et des essais de grilles à lottes ont été menés en Mer Celtique (programme CELSELEC) avec de bons résultats.

En 2018, deux navires de pêche ciblant la lotte dans le golfe de Gascogne ont testé une grille relativement similaire à celle développée dans le projet CELSELEC. Malheureusement, l'efficacité de cette grille sur les petites lottes n'a pas pu être observée puisqu'aucune petite lotte n'était présente dans les captures de ces navires.

Cependant, les analyses montrent une sélectivité de la grille sur la cardine sous taille et celle de

catégorie commerciale 4. Sur une des marées, la diminution d'invertébrés dans les rejets a également été observée.

Les nouveaux essais de cette grille, programmés à l'automne 2019, ont malheureusement été annulés faute de constater la présence de petites lottes.

[Axe3 : Vers un développement durable d'une pêcherie de palangre à espadons dans le golfe de Gascogne](#)

Avec l'interdiction des filets dérivants en 2002 et l'interdiction de la pêche au requin taupe en 2010, la stratégie de pêche de la flottille hauturière ogienne a connu des modifications profondes. Dans une volonté de diversifier la pêcherie palangrière de l'île d'Yeu, l'expérimentation de la pêche de l'espadon à la palangre tout en limitant les captures non-désirées, notamment de requins a été réalisée.

Une marée de 16 jours a été effectuée sur le navire MAMMOUTH (YE) en septembre 2018. Dix opérations de pêche ont été réalisées sur l'ensemble de la campagne avec 5994 hameçons envoyés. Des mesures de profondeur et de température ont été réalisées de façon systématique sur la palangre. Quatre gammes de profondeurs ont été ciblées : entre 30m et 50m, de 50m à 100m, de 100m à 150m et enfin autour de 200m. C'est un total de 981 individus qui ont mordu aux hameçons. La majorité des prises ont été faites sur les peaux bleues avec 892 individus au total et les prises sont réalisées sur la durée totale de l'immersion de la palangre. 75 thons rouges ont mordu aux hameçons, principalement au lever du jour, avec 31 individus vivants et 45 morts au moment du virage. Les palangres réglées avec orins de 50m sont associées à des captures de thons rouges plus élevées que celles réglées avec des orins de surfaces de 8m et 25m



(respectivement 5.2 thon rouge contre 3.3 et 2.5) tout en diminuant les captures de requins peau bleue (respectivement 26.9, contre 55.2 et 38.5). Malheureusement, il n'y a pas eu de capture d'espadon et ce malgré le signalement de prises accidentelles par des navires alentours.

Tous ces résultats sont disponibles dans les trois rapports réalisés pour chacun des axes du projet. Ils sont disponibles sur notre site internet.

THEMATIQUE : INTERACTIONS PECHE/ECOSYSTEME

LICADO

LICADO a été pensé à partir du printemps 2017, après que des échouages importants de dauphins communs aient été recensés sur les plages du golfe de Gascogne. Ce projet s'inscrit dans la continuité des expérimentations et réflexions menées depuis le début des années 2000 et plus récemment au sein du groupe de travail « captures accidentelles » animé par les Ministères en charge de la pêche et de l'écologie, et des actions concrètes mises en œuvre en 2018 (projet PIC) et 2019 (utilisation volontaire de pingres par l'ensemble des chalutiers pélagiques en bœuf, associée à un effort d'observation très important et au marquage des carcasses de dauphins capturés accidentellement). L'objectif principal du projet est de proposer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le Golfe de Gascogne.



Le projet comprend un volet technologique visant à :

- 1) perfectionner les répulsifs acoustiques « pingers » pour les rendre encore plus efficaces sur la flottille de chalutiers pélagiques (suite projet PIC, LPDB) ;
- 2) mieux comprendre la nature de l'interaction entre les fileyeurs et les dauphins communs, par le biais d'analyses de données et d'enquêtes auprès des patrons pêcheurs ;
- 3) trouver des solutions technologiques adaptées à la diversité des métiers du filet.

L'autre volet du projet portera sur les réflexions autour de stratégies de pêche innovantes et se basera sur une étude bibliographique devant évaluer la faisabilité de mesures de gestion innovantes et de fixer, en concertation avec les professionnels, les attitudes à adopter à bord en présence de dauphins.

L'AGLIA est partenaire et s'associe dans ce projet, au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), porteur du projet, à l'Observatoire Pelagis, l'Ifremer, à OCTech et l'OP Les Pêcheurs de Bretagne.

Dans le cadre de ce projet, l'AGLIA est en charge de travailler sur les protocoles et d'assurer les tests en

mer des pingers et autres dispositifs acoustiques sur la flottille des fileyeurs. Elle assure également le lien avec les professionnels de la pêche sur cette problématique.

Durant l'hiver 2020, l'utilisation d'un dispositif acoustique au moment du filage a été testé par 4 navires de pêche. C'est cette étape de l'action de pêche qui semble être la plus sensible pour les interactions, la zone du sillage du bateau est une zone très perturbée par les remous, la visibilité est faible et l'écholocalisation très difficile en raison de l'ensemble des microbulles qui se trouvent dans le sillage.

Les tests prévus entre janvier et avril 2020 ont été écourtés à la mi-mars en raison des contraintes sanitaires liées à la crise du COVID19. Cependant, ces essais ont repris à la fin de l'année 2020 sur 3 navires.

En parallèle, les dispositifs et le protocole pour les campagnes des tests de pingers fixés sur le filet et de tests de réflecteurs ont été élaborés.

L'objectif principal de ce projet est de limiter la mortalité de dauphins induite par les activités de pêche des chaluts pélagiques et fileyeurs dans le Golfe de Gascogne. L'originalité de DolphinFREE se trouve dans les signaux utilisés par les pingings. Le projet exploite les signaux émis par les dauphins afin de les réutiliser dans les balises émettrices qui produiront un signal compréhensible par ces derniers.

Il vise en particulier à proposer quatre prototypes innovants de balise acoustique et module énergétique pour les chaluts pélagiques et les filets :

- ▶ Deux prototypes de balises émettrices basées sur le CETASAVER (OCTech). Elles seront munies d'un signal acoustique compréhensible et interprétable par les dauphins afin de leur signaler la présence d'un engin de pêche (chalut pélagique ou filet) et le risque de mortalité associé (contrairement à un pingier répulsif qui émet un signal perturbant pour effaroucher le dauphin en générant du bruit avec un risque de pollution sonore dans le milieu, susceptible de générer des zones d'exclusion),
- ▶ Deux prototypes de module de récupération/restitution d'énergie pour alimenter la partie de la balise dédiée à l'écoute passive permettant d'identifier la présence de dauphins pour déclencher l'émission du signal acoustique (partie

d'écoute passive dont le développement est prévu dans le projet FEAMP LICADO).

Les prototypes proposés visent ainsi à diminuer les captures accidentelles de dauphins et à favoriser une meilleure coexistence avec les activités de pêches, à faciliter la mise en œuvre du dispositif en augmentant son autonomie énergétique et à adapter le module énergétique en fonction du mode de pêche chalut pélagique ou filets qui présentent des caractéristiques différentes.

L'AGLIA est partenaire et s'associe dans ce projet, à l'Université de Montpellier, porteur du projet, à l'Observatoire Pelagis, l'Ifremer, à OCTech et l'OP Les Pêcheurs de Bretagne. Dans le cadre de ce projet, l'AGLIA est en charge de travailler sur les protocoles et d'assurer les tests en mer des pingings sur la flottille des fileyeurs. Elle assure également le lien avec les professionnels de la pêche sur cette problématique.

Les premiers tests initialement prévus en 2022 ont été avancés à l'hiver 2021 pour les fileyeurs.

LANGOLF TV 20-22

La langoustine fait partie des ressources halieutiques majeures en France et notamment dans le golfe de Gascogne. L'exploitation du stock de langoustines en zone CIEM VIII est encadrée par un TAC communautaire dont le quota français représente la quasi-totalité (96 % environ) de la quantité totale allouée. Jusqu'en 2013, l'évaluation du stock de langoustines du golfe de Gascogne était basée sur un modèle analytique qui ne permettait pas d'aboutir à des projections de captures validées par le CIEM. Scientifiques et pêcheurs ont donc mis en commun leurs efforts pour mettre en œuvre, à partir de 2014, une campagne halieutique alternative d'évaluation du stock de langoustines du golfe de Gascogne à partir de vidéo sous-marine. Le programme "LANFOLF-TV" qui met en œuvre cette campagne d'évaluation a été monté sous l'égide du CNPMM et financé par le FEAMP et FFP. En 2016, au terme de la tenue de trois campagnes annuelles (2014, 2015 et 2016), le CIEM a validé la méthode par vidéo sous-marine comme nouveau standard d'évaluation du stock de langoustines du golfe de Gascogne. Le TAC de langoustines en zone CIEM VIII pour les années 2017, 2018 et 2019 a donc été établi à partir des données des campagnes menées respectivement en 2016, 2017 et 2018.



Contrairement aux autres stocks de langoustines étudiés par cette méthode, la « Grande Vasière »

héberge un nombre important de galathées. Des présomptions d'occupation des terriers des

langoustines par les galathées existent, sans pour autant avoir été réellement démontrées. Ainsi, pour améliorer la robustesse de l'évaluation, l'un des enjeux est d'estimer le biais relatif aux galathées qui peuvent fausser les données de comptage. Pour calculer ce coefficient correctif, plusieurs investigations ont été réalisées dont la réalisation d'enquêtes qualitatives auprès de langoustiniers en 2018 (cf. résultats dans rapport d'activité 2018).

En 2018 et 2019, une première information a été donnée grâce au savoir empirique des professionnels qui ont identifié les zones avec une potentielle présence ou non de galathées.

En 2020, l'analyse des opérations de pêches observées entre 2010 et 2018 dans le cadre du programme OBSMER ont permis de compléter les informations sur la distribution de la présence des galathées sur la grande vasière. Cette dernière met en évidence un gradient N/S dans leur répartition

des galathées, que la présence de galathées dans les captures n'est pas dépendante de la saison de pêche, ni de l'horaire de pêche (jour/nuit). Ces résultats corroborent ceux des enquêtes menées en 2018 et 2019 qui indiquaient que les facteurs expliquant la présence ou non des galathées sur les zones n'apparaissent pas de façon évidente, et ne semblaient pas liés aux conditions météo, ni à des facteurs temporels que ce soit horaires ou saisonniers.

Malgré l'ensemble des analyses réalisées, il est à ce stade, difficile d'améliorer le coefficient correctif sur l'ensemble de la grande vasière.

Dans la suite des investigations pour améliorer la connaissance sur les interactions entre les langoustines et les galathées, les vidéos faites dans le cadre des programmes Langolf-TV seront étudiées pour dénombrer les galathées par stations et renseigner sur leur comportement.

SURF

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement, les actes délégués 2018/2033 et 2018/2034 de la Commission Européenne prévoient des exemptions à l'obligation de débarquement des raies en sous-zones CIEM 7 et 8, basé sur leur capacité de survie élevée après le rejet. Mais la durée de l'exemption pour survie élevée de la raie fleurie (*Leucoraja naevus*) a été accordée pour un an par la Commission (contre trois ans pour les autres espèces de raies).

La raie fleurie s'inscrit au 1^{er} rang des raies débarquées et commercialisées dans le golfe de Gascogne et la mer Celtique. Elle présente donc un intérêt économique important pour les navires de ces façades qui capturent principalement au chalut de fond : 90% des débarquements européens en sous-zone CIEM 6, 7 et 8 en 2017. Dans ce contexte, il était important d'étudier rapidement le taux de survie post-rejet de la raie fleurie au chalut de fond pour les zones du golfe de Gascogne et de la mer Celtique et ainsi de répondre aux attentes

de la Commission. C'est dans ce cadre que le projet SURF a été réalisé en 2020 afin d'étudier l'état de vitalité sur le pont au moment du rejet et le taux de survie des raies fleuries destinées au rejet.

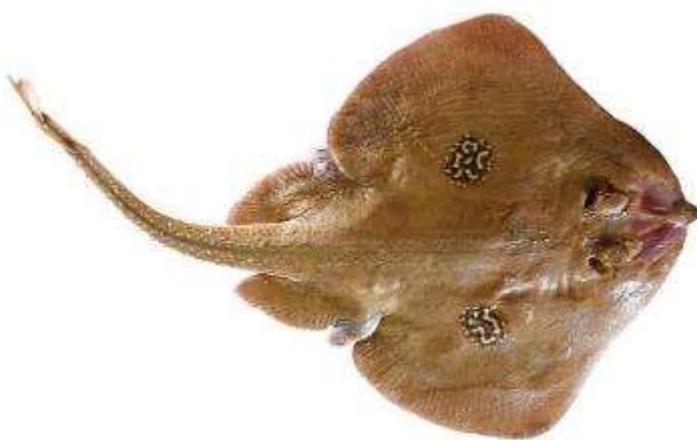
Le projet SURF propose de suivre la survie des individus de raies fleuries en captivité. Ce projet croise les taux de survie par vitalité obtenus sur les rejets de raies fleuries lors de marées commerciales avec les résultats de survie en captivité de rejets de raies fleuries présentant les mêmes vitalités et suivies en bassin pendant 3 semaines. La vitalité des raies fleuries a été suivie sur deux saisons : Hiver et Eté.

Pour chaque saison, deux marées commerciales et une marée scientifique destinée à débarquer les animaux qui seront suivis en captivité étaient prévues. Lors des marées commerciales, la vitalité des animaux, les blessures présentes, la taille et le sexe ont été enregistrées. Concernant les marées scientifiques, un navire a été affrété sur une semaine par saison afin qu'il réalise des marées de 48h pour ramener des raies vivantes à terre. En une semaine, 3 rotations étaient programmées afin de procéder à 3 débarques de rejets de raies vivants dans les bassins d'Océanopolis. Chaque rotation était composée d'un trait court d'une durée de 20 à 60 min destiné à capturer des individus contrôlés et de 2 traits en conditions professionnelles. Cinq raies de très bonne vitalité issues du trait court étaient mises en caisse (raies contrôles). Les 24 autres caisses

restantes accueillait les rejets de raies fleuries des 2 traits en conditions professionnelles réalisées par la suite en répartissant du mieux que possible le nombre de raies par classe de vitalité et par trait en condition professionnelle.

Le suivi en captivité a été réalisé en bassin à Océanopolis Brest. Le suivi a été réalisé sur une durée de 3 semaines après la dernière débarque de chaque marée « scientifique ».

Cependant en 2020, une seule marée commerciale hivernale de pêche au chalut de fond a pu être réalisée, la seconde ayant été annulée suite aux restrictions sanitaires liées à la pandémie du Covid 19. Le projet SURF a donc été prolongé jusqu'à la fin de l'hiver 2021 pour effectuer les marées manquantes. Les résultats ne sont donc pas encore disponibles.

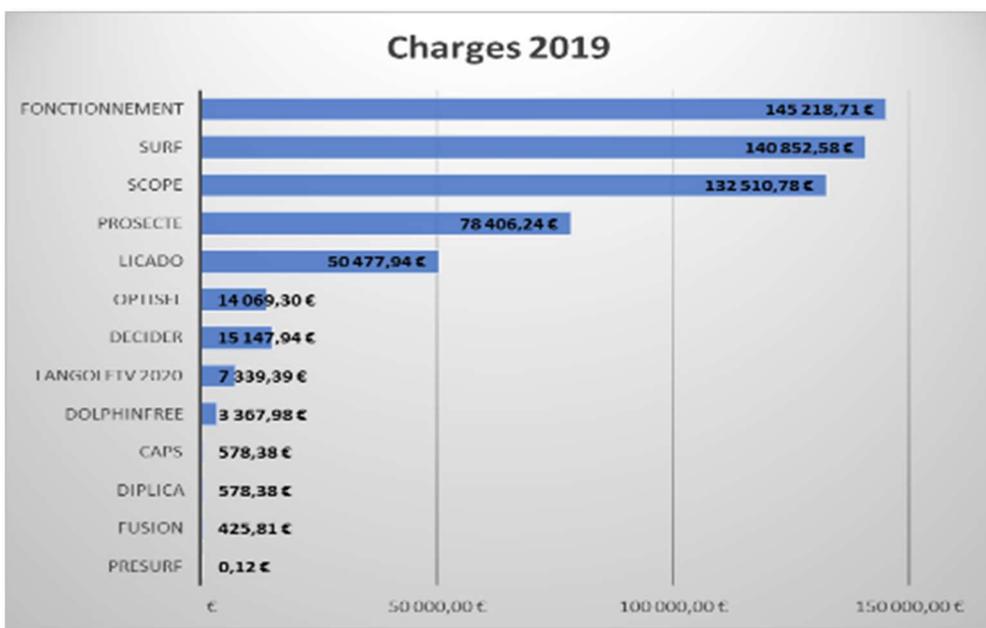




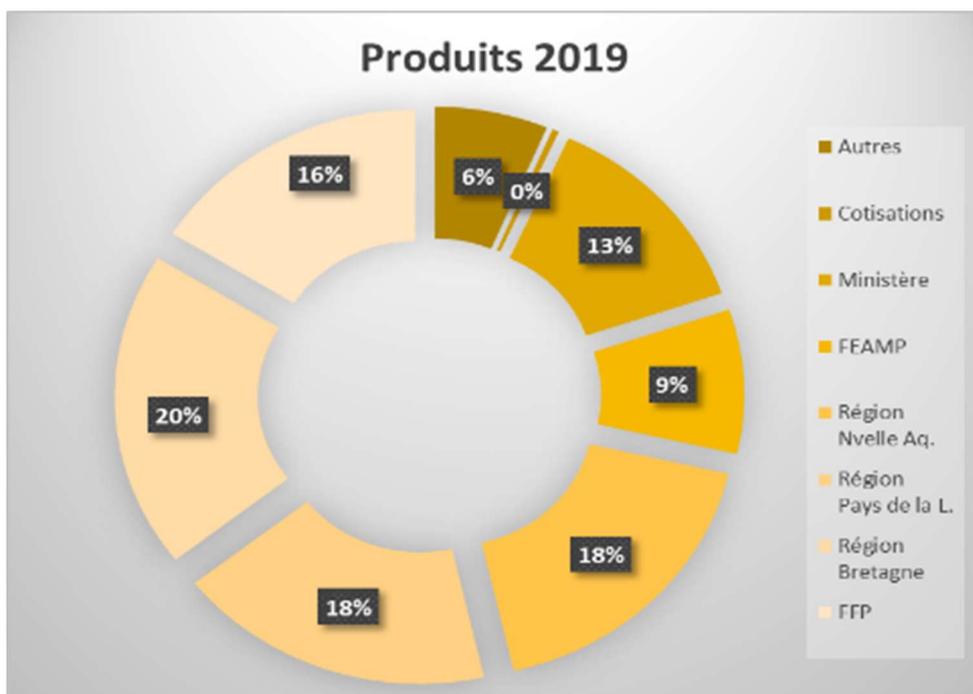
Notre budget

L'exercice 2020 se clôture avec un résultat positif de 42 650 € (-28 044 € en 2019 et +26 957€ en 2018). Ce résultat conforte la bonne situation financière de l'Agria grâce à un fond associatif de 585 287 € en 2020 qui nous permet d'engager des projets d'envergure comme OPTISEL ou DECIDER.

Les charges de l'association s'élèvent à 588 973 € (592 121 € en 2019). Elles se partagent principalement entre les charges liées au fonctionnement et aux projets (155 030 €), les reversements aux partenaires (176 915 €) et les ressources humaines (226 443 €).

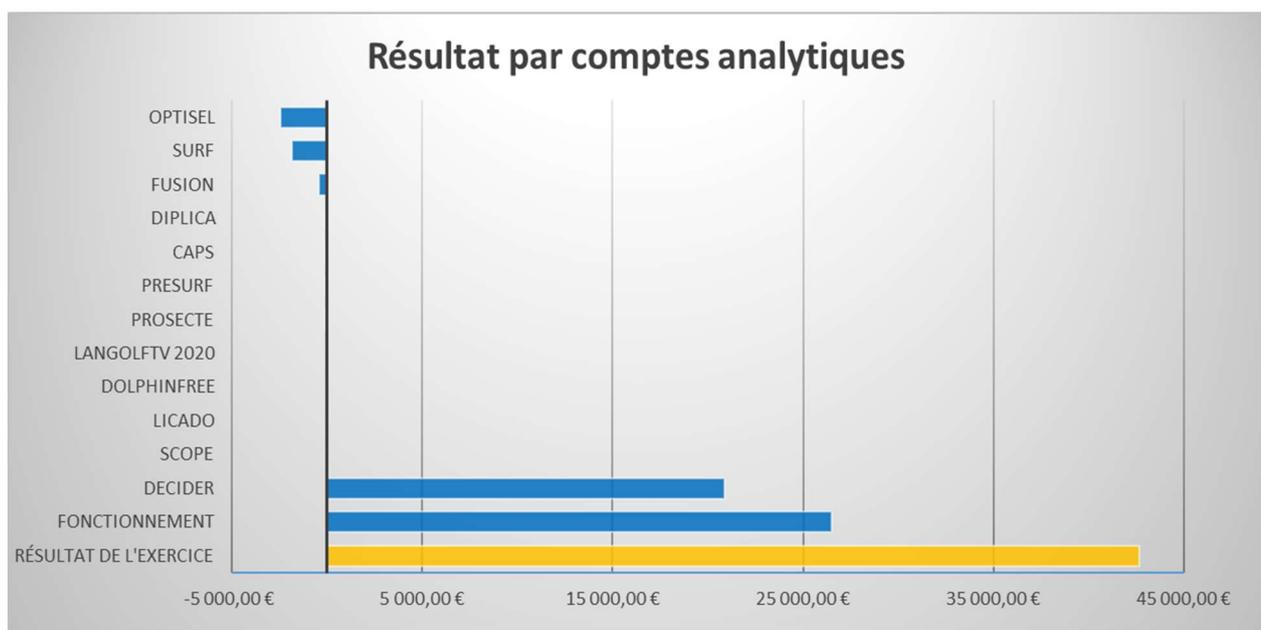


Le total des produits s'élève à 631 623 € (564 076 € en 2019). Il est essentiellement constitué des produits d'exploitation (631 245 €).

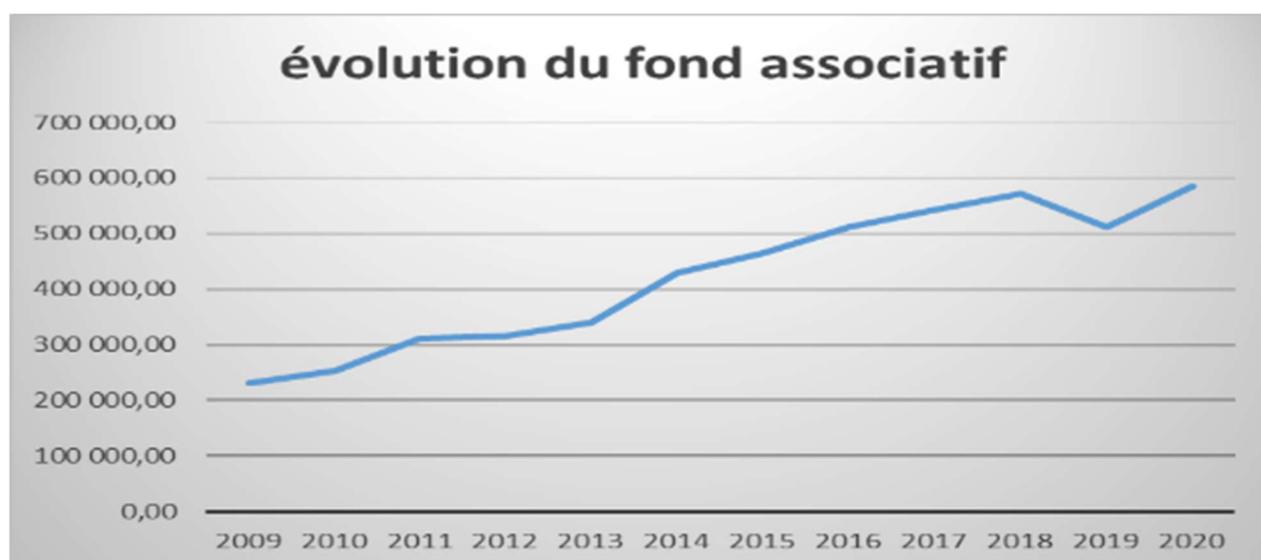


Les comptes sont suivis de façon analytique par projet. Cela nous permet pour chaque mission d'identifier les charges et les produits qui y sont affectés et de détailler la composition du résultat par projet.

La provision pour perte sur le projet DECIDER avait été surestimée en 2019. Elle a été compensée cette année par une extourne qui conduit à un excédent sur le projet pour l'exercice 2020 et qui participe au résultat important constaté sur l'exercice.



Le résultat 2020 vient conforter le fond associatif qui se situe à 585 287 € sur cet exercice. L'évolution du fond associatif représenté sur le graphique suivant illustre la solidité financière de l'association.





AGLIA

Association du Grand Littoral Atlantique

A Rochefort :

2 quai aux vivres – BP 20285
17312 Rochefort Cedex
05.46.82.60.60

A Lorient :

6, rue Alphonse Rio
56100 Lorient

www.aglia.fr

facebook : @Aglia.asso